

2022

Mode d'emploi

FCA

Formation initiale duale employé-e de commerce

Volée (2022-2023)



INTRODUCTION

Ce fascicule a pour objectif de présenter aux apprenti-e-s, aux employeurs et aux parents les principaux éléments concernant la partie école de la formation d'employé-e de commerce accélérée (FCA).

RÉFÉRENCES LÉGALES

- Loi fédérale sur la formation professionnelle du 13 décembre 2001 (LFPr)
- Loi vaudoise sur la formation professionnelle du 9 juin 2009 (LVLFPr)
- Règlement sur la loi vaudoise sur la formation professionnelle du 30.06.2010 (RLVLFPr)
- Ordonnance fédérale sur la formation professionnelle initiale d'employé de commerce du 26 septembre 2011

QUELQUES ÉLÉMENTS À SAVOIR

PRÉREQUIS

La FCA est destinée aux personnes titulaires d'un certificat de maturité gymnasiale (baccalauréat). Les candidats doivent avoir signé un contrat d'apprentissage et être au bénéfice d'une réduction de la durée de l'apprentissage obtenue auprès de la DGEP. Seules certaines branches professionnelles permettent ce type de formation.

DISPENSES

Les élèves au bénéfice d'un certificat de maturité gymnasiale avec option spécifique « économie » peuvent être dispensés de la branche « économie et société ». La branche ICA ne peut faire l'objet d'aucune dispense.

DESCRIPTION DE LA FORMATION

La FCA est un apprentissage à durée réduite. Au lieu de trois ans, la formation dure entre 18 et 24 mois selon le contrat signé avec l'entreprise formatrice. La première année est consacrée uniquement à la pratique professionnelle et aux cours interentreprises. L'apprenti n'a pas de cours à l'école. En 2^{ème} année, l'apprenti suit des cours à l'école professionnelle à raison d'un jour par semaine.

L'enseignement est concentré sur les deux branches professionnelles spécifiques aux employés de commerce, soit l'ICA (bureautique) et la branche « Economie et société ». Les cours couvrent l'entier de la matière à maîtriser pour l'examen. Les autres branches sont considérées comme acquises et ne font donc pas l'objet d'un examen.

Le titre obtenu est celui d'employé de commerce voie élargie (FCE)

DIFFÉRENCE AVEC UNE ENTRÉE DIRECTE EN 2^{ÈME} ANNÉE

Il est également possible de réduire la durée de l'apprentissage par une entrée directement en 2^{ème} année. Les conditions d'entrée sont un peu plus souples par rapport à la formation FCA. Les apprentis sont tenus de rattraper par leurs propres moyens la matière vue en première année. Les cours ont lieu durant deux ans à raison de deux jours puis d'un jour par semaine. Les apprentis entrés directement en 2^{ème} année suivent toutes les branches mais peuvent demander des dispenses.

AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS

La FCA permet à des personnes au bénéfice d'une maturité gymnasiale d'obtenir plus rapidement un CFC et de ne pas revoir des matières déjà étudiées précédemment. La formation est ciblée sur la pratique et les branches professionnelles.

Le rythme d'apprentissage est par contre rapide et les cours destinés à des élèves plus âgés, plus autonomes et maîtrisant les techniques d'apprentissage. La procédure de qualification est basée uniquement sur deux branches pour la partie scolaire ; il est donc difficile de compenser une branche par une autre.

DOTATION ET EXEMPLE DE GRILLE HORAIRE FCA

Employé-e de commerce profil E FCA			
Branche	Dotation totale	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
ICA	80	Pas de cours en écoles	80
ES économie	240		240
	320		320

Exemple de répartition des horaires d'enseignement en FCA			
		1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
		Pas de cours en école	Jour 1
08h15-09h00			E&S
09h05-09h50			E&S
10h10-10h55			E&S
11h00-11h45			ICA
11h50-12h35			ICA
13h00-13h45			
13h50-14h35			E&S
14h55-15h40			E&S
15h45-16h30			E&S
16h35-17h20			

E&S = économie et société

ICA = information, communication, administration

EXAMENS DE FIN D'APPRENTISSAGE

Les candidats doivent réussir la partie entreprise et la partie école. Les deux parties ne peuvent pas faire l'objet d'une compensation.

PARTIE ENTREPRISE, PROFIL E

art. 42 OFPr du 26 septembre 2011, profil E

Formation en entreprise	Branches	Moyenne des notes (M1) obtenues durant la formation à 0.5	Examen écrit (E) à 0.5	Examen oral (O) à 0.5	Note de branche (NB) à 0.5	Pondération (P)
	STA (situations de travail et d'apprentissage)	$\frac{\sum(STA) + \sum(UF)}{4}$			M1	2
	UF (Unité de formation)					
	Pratique professionnelle – examen écrit		E		E	1
	Pratique professionnelle – examen oral			O	O	1
Moyenne CFC, partie entreprise (au 0.1) :					$\frac{\sum(NB * P)}{4}$	

La partie entreprise est réussie si la moyenne CFC de la partie entreprise s'élève au moins à 4.0 et si une note de branche au maximum est insuffisante, mais pas inférieure à 3.0

PARTIE ÉCOLE, PROFIL E

art. 42 OFPr du 26 septembre 2011, profil E

Formation scolaire	Branches	Notes d'école M1 moyenne à 0.5	Examen M2 à 0.5	Note de branche (NB) à 0.1	Pondération (P)
	ICA	$(S1+S2)/2$	Écrit	(M1+M2)/2	1
	Economie et société	$(S1+S2)/2$	Écrit	(M1+M2+M2)/3	2
Moyenne CFC, partie école (au 0.1) :				$\frac{\sum(NB * P)}{3}$	

La partie école est réussie si la moyenne CFC de la partie école s'élève au moins à 4.

 **IMPORTANT** : en cas d'échec au CFC, seules les notes de branches insuffisantes sont à refaire, les autres étant acquises.